

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020

Délibération n° 20C/02/16

Date de convocation : 12/06/2020	Nombre de conseillers	
Date de publication : 24 juin 2020	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 60 Pouvoirs : 8 Votants : 68

Objet : Approbation du zonage d'assainissement des eaux usées de Lieuvillers.

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin à 18h30, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Maignelay-Montigny sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaient présents :

MM AUDEFROY Xavier (suppléant de M. GIGNON Christophe), BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BIZET Régis, BOURGEOIS Jérôme, MME BRUNET Laurette, M. CANDELOT Bertrand, MME CENSIER Christine, MM CHOQUET Christophe, CONVERS Patrick, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, MM DUBOUIL Bernard, DUMONT Joël, DUPONT Didier, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Isabelle, M LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLECAN Pierre ; MME LARUE Aline, MM LE ROUX Nicolas (suppléant de MME GRIGNON-PONCE Véronique) ; LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEBVRE François, MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, PAUCCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, PLASMANS Thierry, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc) ; SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM TOURTE Philippe, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 60 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : MM GIGNON Christophe, NEGI Michaël, THEOPHILE Pascal et MME VASSEUR Lydie.

Etaient absents : MME BERGERON Aurélie, MM FOURNIER Alain, GESBERT Laurent, POINSARD Cédric, QUESNEL Gérard, MME SIMON Marie-José, M. VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

MME BONNET Catherine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. CONVERS Patrick (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. CARRE Christophe (Domfront) à M. MATTE Xavier (Sains-Morainvillers) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DRETZ Sandrine (Airion) à M. MERLIN Bernard (Ravenel) ;

M. THEOPHILE Pascal (Saint-Rémy-en-l'Eau) à M. GOURDOU Jean-Pierre (Valescourt) ;

M. RAUZIER Dominique (Saint-Just-en-Chaussée) à M. Frans DESMEDT (Saint-Just-en-Chaussée) ;

Ont été élus secrétaires de séance : M. Eric WAFFELAERT et MME Colette DOLLEZ

Le président Frans DESMEDT donne la parole au directeur général, Geoffrey FUMAROLI, pour la présentation de ce point.

Celui-ci informe les membres présents que la commune de Lieuvillers avait opté, dans un premier temps, pour un zonage en assainissement collectif. En 2015 la commune a lancé une étude visant à mettre à jour les données techniques, financières et règlementaires des solutions d'assainissement envisageables pour son territoire. Suite à cette étude le conseil municipal de la commune a, par délibération en date du 31 mai 2017, décidé de réviser son zonage d'assainissement et de porter son choix sur un mode d'assainissement non collectif pour l'ensemble du territoire communal.

La compétence assainissement étant du ressort de la communauté de communes du Plateau Picard depuis le 1^{er} janvier 2018, la procédure de révision a été reprise afin de la finaliser en réalisant l'enquête publique et l'approbation définitive du zonage.

L'enquête publique, ouverte par arrêté du 14 janvier 2020, a eu lieu du 10 février au 13 mars 2020. M. Gérard DENEUX a été désigné en tant que commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Amiens.

Le public a été informé par voie de presse avec la parution de l'avis de l'enquête publique dans deux journaux locaux : « Le courrier Picard » et « Le Bonhomme Picard » ainsi que par affichage en mairie de Lieuvillers, au siège de la communauté de communes et sur notre site internet, pendant toute la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec recommandations à la révision du zonage d'assainissement.

Le Conseil,

Vu l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants, R 123-8 et suivants relatifs aux règles d'organisation des enquêtes publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes et actant du transfert des compétences eau et assainissement ;

Vu la décision de la mission régionale d'autorité environnementale en date du 27 août 2019 dispensant la procédure de révision du zonage d'assainissement de la commune de Lieuvillers à la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique ;

Vu la décision en date du 23 décembre 2019 du tribunal administratif d'Amiens désignant Monsieur Gérard DENEUX en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu l'arrêté du président de la communauté de communes du Plateau Picard n°05/20 du 14 janvier 2020 prescrivant l'enquête publique relative à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Lieuvillers ;

Vu l'avis d'ouverture d'enquête publique paru dans les journaux régionaux « Le courrier Picard » et « Le Bonhomme Picard »;

Vu l'avis d'ouverture d'enquête publique affiché à la mairie de la commune de Lieuvillers et au siège de la communauté de communes du Plateau Picard, quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête, maintenu pendant toute sa durée et publié sur le site internet de la communauté de communes ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 6 avril 2020 et annexés à la présente délibération, émettant un avis favorable avec recommandations ;

Considérant l'obligation réglementaire de délibérer pour mener à terme la procédure de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Lieuvillers pour permettre le choix du recours à l'assainissement non collectif ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

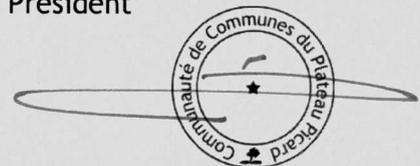
APPROUVE le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Lieuvillers tel qu'annexé à la présente délibération ;

PRECISE que la commune de Lieuvillers devra mettre à jour son plan local d'urbanisme (PLU) en annexant le zonage d'assainissement au dossier de son PLU ;

CHARGE le président de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 24 juin 2020